

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 03 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le trois décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_5

↳ Subventions de fonctionnement aux associations - Versement d'acomptes dans
le cadre de l'exercice budgétaire 2026.

Date de la convocation

▪ 27 novembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN
Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE
Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. SENEAL Yannick, MARLOT Loïc,
Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
M. JOLIE Pascal
Mme SAUVAGE Edith
Mme GUILLOU Elodie
M. LAMIRAND Christophe
Mme REBOUL Sophie

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUËSE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICE FINANCIER

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir, comme tous les ans, un acompte pour les organismes subventionnés par la Ville, d'un montant maximal égal au montant de la subvention inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2025.

Cette procédure est indispensable, préalablement au vote du Budget Primitif 2026, notamment pour les associations employant du personnel.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'acomptes d'un montant maximal indiqué ci-dessous, aux associations suivantes :

- Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Wimereux 15 000 €
- Centre SocioCulturel Audrey Bartier 200 000 €
- Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux 200 000 €

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#